

Si ce message ne s'affiche pas correctement, ouvrez la pièce jointe

# TŪĀRAI INFOS

En tahitien, Tūārai signifie travailler en sécurité

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous présenter la première édition de la Newsletter Tūārai Infos.

C'est un nouvel instrument de communication au service des acteurs de la prévention qui souhaitent apporter leur contribution à la diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

Cette lettre rassemblera les nouvelles qui concernent la santé et la sécurité au travail.



## La Journée des préventeurs 1ere édition

Le 11 mai 2017, la Direction du travail a organisé la Journée des Préventeurs au Lycée hôtelier de PUNAAUIA.

Cet événement a pour objectif d'offrir une plateforme favorisant la rencontre et les échanges entre les différents acteurs de la prévention en vue de susciter des synergies pour contribuer à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

A cette occasion, les participants ont pu prendre connaissance du rôle et

des missions des différents acteurs institutionnels de la prévention tels que l'inspecteur du travail, le conseiller en sécurité, le médecin inspecteur et le médecin du travail.

Certains acteurs professionnels qui ont fait l'objet d'un agrément par le Directeur du travail, ont également présenté leur rôle et leur activité dans la démarche de prévention. Il s'agit de l'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP), du diagnostiqueur amiante, du coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) et du vérificateur (installations électriques, appareils de levage, ascenseurs, monte charges, rayonnements ionisants et bruit, etc.).

---

## Comment mieux travailler ensemble

La prévention des risques professionnels concerne différents acteurs qui, bien souvent, œuvrent de manière isolée.

Lors de la journée des préventeurs, à l'issue d'une table ronde, des propositions de pistes à exploiter ont été émises par les acteurs de la prévention :

- la collaboration des préventeurs dans la conception réglementaire avec la Direction du travail ;
- l'association des référents sécurité des entreprises pour favoriser la réduction des risques professionnels ;
- le regroupement des préventeurs par domaine, par entreprises éco responsables, en club qualité, ou en référence à un label ;
- la mise en place d'une réflexion pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de trajets ;
- la promotion du rôle et le développement des moyens du CHSCT ;
- la mutualisation pour les îles des déplacements des préventeurs ;
- la mise en place d'une newsletter.





## Appel à contribution

Afin de développer la communication entre préventeurs, la Direction du travail a pris l'initiative de cette première newsletter.

Pour contribuer à la pérennité de cette démarche, nous faisons appel à la bonne volonté de tous les préventeurs institutionnels ou professionnels, pour constituer un comité de rédaction qui aura le soutien technique de la Direction du travail.

Ceci permettrait l'appropriation par les acteurs de la prévention de cet outil et la rédaction des prochaines newsletters.

Pour y participer écrire à [tuarai@travail.gov.pf](mailto:tuarai@travail.gov.pf)  
Pour proposer des sujets écrire à la même adresse.

## Bilan de l'état des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels en Polynésie française - Année 2016

Prévu par le code du travail, ce bilan est présenté tous les ans au comité technique consultatif qui participe à l'élaboration de la politique de prévention des risques professionnels.

Ce bilan fait état de l'activité des principaux acteurs institutionnels dans ce domaine.

Il doit être utilisé comme un document de travail et un outil de communication.

Les grandes lignes de ce bilan sont reprises ci-après.

Lien vers site [Direction du travail](#)

## Accidents du travail : une tendance à la baisse mais des difficultés à poursuivre dans ce sens depuis

## 2014.

Entre 2005 et 2015 : baisse du nombre d'accidents de travail et de trajets passant de 3 397 en 2005 à 2 249 en 2015.

La branche d'activité qui occasionne le plus d'accidents du travail est celle de l'hébergement et restauration devant celles de l'industrie et du BTP.

En revanche, les accidents les plus graves restent dans le secteur du BTP.

Quant aux accidents de trajets, ils surviennent le plus souvent entre 6h et 8h et concernent plutôt les 2 roues.

Avec les entreprises et les autorités publiques, la Direction du travail souhaite engager une réflexion pour définir des actions à mettre en place en 2018 pour réduire le risque routier.

---

## Les maladies professionnelles : de grandes inconnues

Plusieurs difficultés à l'origine d'une sous déclaration :

- la méconnaissance des procédures, tant par les salariés que par de nombreux médecins traitants,
- des délais entre exposition au risque et la survenance de la maladie.

9 maladies professionnelles reconnues en 2013, 11 en 2014 et 15 en 2015.

---

## Le travail non déclaré : conditions de travail négligées

Le recours au travail illégal (absence de déclaration de salariés ou détournement du statut de patenté) et l'absence de prévention des risques professionnels vont souvent de pair.

En conséquence, le renforcement de la lutte contre le travail illégal doit être soutenu.

---

## Règlementation Amiante

Arrêté 753/CM du 2 juin 2017 (lien vers [Lexpol](#))

Après 5 années de mise en œuvre de la réglementation sur les activités de confinement et de retrait d'amiante, il est apparu nécessaire de mieux encadrer les activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante, avec pour objectif une meilleure protection des salariés et aussi permettre un développement de leurs compétences.

De nombreux travaux de second œuvre du BTP ainsi que la réparation automobile et la réparation navale sont notamment concernés.

A compter du 1er juillet 2018, aucun employeur ne peut réaliser des travaux ou des activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante sans établir préalablement un mode opératoire et aucun salarié ne peut intervenir sur un chantier sans avoir suivi une formation délivrée par un organisme agréé par la Direction du travail.

---

## Agréments

Des agréments ont été délivrés par le Directeur du travail dans le domaine de l'électricité, des rayonnements ionisants, des appareils de levage et du diagnostic amiante.

Lien vers site [Direction du travail](#)

---



## Les matinées de la prévention c'est quoi?

Organisées depuis 2011, par la Direction du travail, en partenariat avec le service de prévention de la CPS et les services de santé au travail, elles ont pour objectifs de sensibiliser les entreprises à la prévention des risques professionnels.

Elles s'adressent aux employeurs, aux représentants du personnel, aux membres du CHSCT, aux salariés et plus généralement aux acteurs de la prévention.

Elles favorisent les retours d'expérience et les échanges entre participants et

sont gratuites.

---

## Les prochaines matinées de la prévention

Dates : le 26 octobre 2017 et le 7 décembre 2017

Thème retenu : Prévention des risques liés à l'amiante.

Objectif : Informer les entreprises sur les nouvelles dispositions de la réglementation amiante

Public visé : les donneurs d'ordre et les entreprises qui effectuent des activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante :

- métiers du second œuvre (plombier-chauffagiste, maçon, carreleur, peintre, plaquiste, électricien, couvreur, charpentier, isolation thermique...),
- réparation navale,
- réparation automobile,
- maintenance et entretien divers (nettoyage des sols, vérification des systèmes de protection contre l'incendie, égoutiers...),
- téléphonie (installateurs-vérificateurs, lignards),
- etc.

Pour s'inscrire, écrire à : [tuarai@travail.gov.pf](mailto:tuarai@travail.gov.pf)

---

Vous êtes destinataire de ce message dans le cadre professionnel,  
en votre qualité d'acteur de la prévention des risques professionnels.

[Abonnement](#) [Désabonnement](#)